

Compte rendu du Conseil municipal du 8 avril 2016 à 20h 30

Présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Pierre Boissière, Nathalie Sordoillet, Thierry Landes, Frédérick Pascal, Sylvie Fenêtrier, Nicole Caillat, Gaultier Sordoillet, Adrienne Lautric, et le secrétaire Alain Aubanel.

Absent excusé : Gérard Etancelin.

Secrétaires de séance : Adrienne Lautric, Nathalie Sordoillet

Le maire fait la lecture du compte rendu du Conseil municipal précédent (12 janvier 2016), qui est approuvé à l'unanimité. Frédérick Pascal demande une vérification supplémentaire des numéros de parcelles cédées de la propriété Soulier de Bourras.

I- Le budget communal

Le but de cette réunion est d'établir et de voter le budget 2016. La première étape de la discussion a porté sur les résultats pour 2015 (comparaison entre le prévu et le réalisé 2015).

Le maire rappelle que le budget est un tableau de bord et qu'en cours d'année, si nécessaire, on ne dépasse les prévisions et on ne modifie les lignes qu'après délibération du Conseil municipal. Il ajoute que les chiffres sur les dotations ont été reçus le 7 avril, et font apparaître des baisses, notamment la suppression pour 2016 de la dotation de solidarité (4 000€ en 2015) et de la subvention du fonds départemental d'équipement (FDE), de 4666€ en 2015. Soit une diminution de 8666 € de recettes d'investissement pour 2016.

1- Le compte administratif de la commune en 2015

Le maire, ne participe pas au vote

Section de fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	143 088.75	Dépenses	210.206.32
Recettes	360 747.02	Recettes	38 143.85
Excédent	217 658.27	Déficit	172 062.47

Le détail du compte administratif est donné ligne par ligne par Alain Aubanel. Il fait apparaître un résultat positif en fin d'année 2015 (+45 595€), auquel s'ajouteront en 2016 le produit de la vente des terrains au collectif de Bourras (51 500€) et les subventions intempéries qui n'ont pas encore été perçues (de l'ordre de 39483€). Une fois rentrées, ces sommes rendront à la commune ses capacités financières antérieures.

Nicole Caillat considère que la marge de manœuvre disponible est faible, au 31 décembre 2015. Elle insiste sur la nécessité de reconstituer des réserves, susceptibles de redonner à la commune

des capacité d'autofinancement. Nathalie Sordoillet considère pour sa part que des dépenses judicieuses valent mieux que des réserves.

Voté : 9 voix pour.

2- Le compte de gestion 2015 est voté dans les mêmes termes (le maire participe au vote) : 10 voix pour.

3- L'affectation de résultat Commune 2015

L'excédent de 169 193€ reste en section Fonctionnement
50 700€ en section investissement
voté à l'unanimité.

4- Vote du taux des trois taxes

Les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) sont reconduits, à l'unanimité.

Taxe d'habitation	5.56%
Taxe foncier bâti	8.37%
Taxe foncier non bâti	52.41%

5- Vote du budget primitif de la commune pour 2016

Chaque ligne des prévisions budgétaires pour 2016 a été passée en revue.

Au chapitre des salaires (51 753€) le maire a détaillé l'ensemble des emplois concernés (personnels administratifs, agents d'entretien et garde champêtre). Ce montant inclut les cotisations sociales, les complémentaires et les frais de formation, et correspond à 37,5 heures hebdomadaires payées.

Section de fonctionnement :		Section d'investissement	
Dépenses	126 323	Dépenses	264 820
Recettes	340 952	Recettes	340 952

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

6- Vote du compte administratif Eau et Assainissement pour 2015

Section de fonctionnement :		Section Investissement :	
- Recettes	22 243,03€	Recettes :	38 667,33€
- Dépenses	15 957,14€	Dépenses :	7 865,01€
- Excédent	6 285.89€	Excédent	30 802.32€

Voté à l'unanimité.

7- Vote du compte de gestion EAU et ASSAINISSEMENT 2015

Voté à l'unanimité.

8- Affectation de résultat EAU et ASSAINISSEMENT (excédent 2015 : 6 285,89€)

Voté à l'unanimité.

Subvention du budget de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement

Après en avoir délibéré, il est décidé de verser 2400€ du budget de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement.

9- Prix de l'eau pour 2016

Afin de pouvoir bénéficier de subvention pour des travaux d'eau ou d'assainissement, le seuil imposé par le Conseil général est de 3€ le m³, Ce tarif inclut l'abonnement, et prix de l'eau et l'assainissement, auquel se rajoutent les redevances reversées à l'agence de l'eau.

Le vote des tarifs de l'eau pour 2016 est reporté.

10- Vote du budget primitif Eau et Assainissement 2016

Section de fonctionnement :

Section Investissement :

- | | | | |
|--------------|------------|------------|------------|
| - Recettes : | 19 836,00€ | Recettes : | 44 809,00€ |
| - Dépenses : | 19 836,00€ | Recettes : | 44 809,00€ |

Voté à l'unanimité.

11- Le budget du CCAS

Les 3 votes prévus concernant le CCAS ont été reportés étant donnée la dissolution de celui-ci au 31 décembre 2015. Le maire convoquera prochainement les membres de l'ex CCAS.

Un rappel : l'ensemble des comptes de la commune est public et disponible en mairie.

II- Questions diverses

- Frédéric Pascal évoque le projet de bail emphytéotique adressé à la mairie par Maître Mansoux, notaire. Ce projet, fait de "copier-coller", devra être largement retravaillé pour être adapté au cas de la maison Soulier.

- Nicole Caillat informe qu'elle est en formation diplômante pour plusieurs mois à Nîmes. Par conséquent, elle sera amenée à manquer des réunions municipales.

- Sylvie Fenétrier rappelle que les buses du chemin de Peyredier demeurent bouchées depuis des mois et pourraient mettre en cause ses déplacements à son domicile.

- Luc Villaret, maire, évoque ensuite plusieurs sujets :

- L'éco-hameau : le tribunal administratif rendra son verdict le 3 mai 2016.
- La propriété Soulier et le collectif de Bourras : du retard a été pris pour déposer les permis de construire, ce qui peut par conséquent retarder la vente du terrain par la Mairie.
- Le 22 avril aura lieu une nouvelle réunion des propriétaires forestiers de la commune avec le CNPF. Il est utile que ceux qui ont moins de 5 hectares soient aussi convoqués. Un courrier sera fait en ce sens.
- L'idée d'employer un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) fait son chemin. Il s'agit d'un contrat aidé, de 20 heures par semaine pendant 47 semaines, avec formation coûtant 4 300€ à la commune, le reste étant pris en charge par l'Etat. Cet emploi pourrait remplacer les emplois jeunes de l'été. Un appel à candidature sera fait dans le prochain bulletin.
- Des conflits sont apparus au sein du « Pays » au sujet de l'organisation de la fête de la transhumance (voir les articles Midi Libre).
- Un avis -par motion du Conseil municipal- peut être donné contre le projet d'ERDF d'imposer les nouveaux compteurs Linky, pouvant menacer la santé.
- L'agence régionale de santé a rappelé à la mairie les obligations de ramonage annuel des conduits des appareils de chauffage par un professionnel.
- Rappel du Plan Orsec : en cas d'intempérie, le Préfet juge seul de la circulation, et peut autoriser ou non la circulation des transports scolaires.
- Le parking de Bouvet nécessite encore quelques aménagements.
- Les agriculteurs de Bourras font un travail remarquable. Ils demandent la possibilité d'établir deux baux sur les terres plutôt qu'un pour des raisons administratives qu'ils ont expliquées. Le Conseil délègue au maire la faculté de les établir.
- Un engin à chenille a endommagé fortement un chemin communal en voulant accéder à un DFCL. Le maire propose de régler cette question avec le concours de Thierry Landes.
- Le bassin d'eau de Cros au-dessus de Driolles est vide. Par conséquent, il n'est décidément pas une solution pour l'Est de notre commune.
- Le contrôle de l'eau du bassin de Saint Roman s'avère tout à fait efficace, depuis l'installation du système mécanique de chlorage (Dosatron).
- L'entreprise Pallier va démarrer les travaux du pont de la chèvrerie de Magali Monti.
- Plusieurs bénévoles s'activent à débiter le bois nécessaire à la scène du futur théâtre de verdure.
- L'état des lieux de la maison de Bourras est en cours.
- Une grande consultation pour nommer la nouvelle Région a commencé.
- Des voix s'étant élevées à l'encontre d'un habitat type yourte sur un terrain squatté, il s'avère que ce sont simplement les propriétaires qui s'y tiennent, et sans habitation !
- La possibilité de stériliser les chats abandonnés de la commune est écartée par une discussion au Conseil. Deux chats errants ont été castrés, aux frais de la commune, avec

l'aide de l'association Perle. Le budget de la commune ne permet pas de poursuivre l'opération.

- Les comptes de la location de la bergerie du col et de la chambre d'hôte seront étudiés ultérieurement.
- Un bilan électrique des bâtiments communaux sera établi gratuitement par J.M. Heinrich, électricien à Saint-Hippolyte du Fort.

La séance est levée à 0 heures.